



Carnet d'Europe

La lettre mensuelle d'actualité européenne

N° 2019/01/101 – 25 janvier 2019 - 2 €

Au sommaire de ce mois :

Éditorial par Alain MALEGARIE

L'euro, 20 ans déjà... Bon anniversaire, l'euro, et longue vie !

De tout un peu :

- *L'Italie va revoir sa copie budgétaire*
- *La France et l'Allemagne veulent une taxe sur les transactions financières*
- *Bientôt la « Macédoine du Nord » ?*
- *Le point sur le BREXIT : vers le chaos ?*
- *France-Allemagne, vraiment incontournable*
- *L'accord commercial UE-Japon*
- *Traité d'Aix la Chapelle : des mensonges éhontés !*
- *Elections européennes : ne pas se tromper de scrutin*

Les prochaines dates de présentation de l'actualité européenne :

Valence le mercredi 23 janvier

Lyon, le vendredi 25 janvier

Crest, le mercredi 30 janvier

Ain, le mercredi 13 février

Éditorial par Alain MALEGARIE

L'euro, 20 ans déjà... Bon anniversaire, l'euro, et longue vie !

Pour avoir vécu de près la préparation de l'avènement de la monnaie unique, je ne peux que saluer et me réjouir de son vingtième anniversaire.

Pas mal, pour une monnaie mondiale (la deuxième, plus précisément), dont beaucoup de commentateurs, experts économiques ou financiers prévoyaient sa disparition dès sa première année d'existence.

Rendons hommage ici à ses concepteurs : les plans Barre/Werner en 1969 et 1970, et saluons aussi le rôle déterminant de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne (1985 à 1995) qui parvint à convaincre les dirigeants des deux premiers États de l'Union (Kohl et Mitterrand pour l'Allemagne et la France) de lancer la monnaie unique. Pour ses concepteurs, la monnaie unique avait trois objectifs : un objectif monétaire, bien sûr. Il s'agissait en effet de mettre un terme aux dévaluations à répétition des monnaies les plus faibles ; un objectif politique. L'Europe se devait alors d'avoir « sa » monnaie mondiale avec une banque centrale européenne maître de son destin ; un objectif citoyen. Partager au quotidien une monnaie avec dix-neuf États et 340 millions de citoyens, c'est un symbole fort d'identité voire de citoyenneté européenne.

Les atouts de la monnaie unique européenne sont réels, grâce à sa stabilité et sa solidité. L'euro rassure dans l'UE mais aussi à l'extérieur, les particuliers comme les entreprises, les créanciers comme les emprunteurs.

Pour le citoyen, l'euro a permis de donner un peu plus de pouvoir d'achat, avec une inflation contrôlée à 2% maxi (contre 10% et plus avant l'euro !), et des taux d'intérêt très bas pour tout emprunt. L'épargne est sécurisée.

L'euro permet aussi à l'UE de peser davantage à l'OMC face aux États-Unis et à la Chine. Selon la dernière enquête d'Eurobaromètre de novembre 2018, 74% des Européens sont convaincus de l'effet positif de l'euro sur l'Union, et 64% pensent qu'il a été bénéfique pour leur pays. Chaque État a profité des bienfaits de l'euro (stable, sécurisant) pour gérer « nationalement » « son » économie, « sa » fiscalité (d'où le dumping !), « ses » dépenses publiques excessives, alors qu'une monnaie unique exige de la cohérence, de la solidarité, de la gouvernance partagée.

En 2012, Alain Réguillon et moi avons publié un livre « L'euro, un succès inachevé », aux Presses fédéralistes. Sept ans après, on a très peu évolué : un peu avec l'Union bancaire, et le Mécanisme européen de stabilité. On a sauvé la Grèce. Mais il n'y a toujours pas un État pour l'euro, ni même un ministre, des ressources budgétaires propres (taxes sur les transactions financières, sur les GAFA, etc.). Pas de politique de lutte contre les évasions fiscales



(équivalentes au budget annuel de l'UE). Pas de vraie réplique juridique et judiciaire à l'extraterritorialité imposée par nos « alliés » américains depuis 1993 ! AIRBUS est toujours acheté en dollar !

L'euro est victime des égoïsmes nationaux. Or une alternative crédible est possible, mais il faut donner à la zone euro une structure géopolitique crédible. L'UE a la stature (taille, démographie, bonne monnaie, puissance commerciale, innovation). Il faut que nos dirigeants actuels ou futurs acceptent d'aller vers plus de souveraineté européenne, l'euro seul ne suffit pas.

L'euro a 20 ans. Il est en pleine forme. Faisons le grandir. Comme l'écrivait Antoine de Saint Exupéry : « L'avenir, tu n'as pas à le prévenir, mais à le permettre ! ».

A Patrick Roccia, qui nous a quittés le 13 janvier

Lyon, le 23 janvier 2019

De tout un peu

L'Italie va revoir sa copie budgétaire

Après un bras de fer de deux mois, il semble que le gouvernement italien redevienne plus raisonnable, malgré les rodomontades et propos outranciers du ministre de l'Intérieur Salvini, dont la présence dans les médias et les réseaux sociaux pourrait laisser penser que c'est lui qui dirige l'Italie, alors qu'il y a un président du Conseil (Giuseppe CONTE) plutôt discret.

Après avoir répété durant deux mois que le budget de l'Italie était le « budget du peuple » et qu'il n'y avait aucune autre alternative, il revient désormais à la raison en promettant de proposer à la Commission européenne un nouveau budget pour éviter une procédure disciplinaire de l'UE. Du coup, le dialogue entre la Commission et l'Italie peut reprendre, dans un climat plus apaisé, le gouvernement italien finissant par comprendre que l'on ne pouvait pas rester dans l'UE et garder l'euro et faire n'importe quoi en violant les règles financières et budgétaires les plus élémentaires de la zone euro, ce qui aboutirait inéluctablement à creuser le déficit et la dette publique.

En gros, rester ou partir, mais ne pas jouer sur les deux tableaux !

Ce gouvernement populiste a fini par comprendre qu'il ne pouvait plus garder un discours mensonger et agressif pratiqué lors de la campagne électorale, alors qu'à présent il est en responsabilité et face à une situation économique et budgétaire difficile. La démagogie électorale doit s'arrêter quand on dirige un pays.



Et la Commission allait enclencher la procédure disciplinaire de l'UE prévue, actée et votée par tous les États membres en cas de déficit budgétaire excessif. Je rappelle que l'Italie a la deuxième dette publique après la Grèce, avec 2.200 milliards € représentant 131% de son PIB, ce qui lui imposera des budgets de rigueur pour au moins une décennie... Car les prêteurs à l'Italie du monde entier ont déjà substantiellement relevé leurs taux longs (3,6%), ce qui représente déjà une augmentation de la charge de la dette italienne (le remboursement des seuls intérêts) de plus de 20 milliards € !

La raison étant revenue, le nouveau projet de budget italien devrait ramener l'objectif de déficit à 2% environ, ce qui exigera des ajustements importants de son projet. Par exemple, le gouvernement italien va devoir supprimer ou réduire fortement les mesures les plus coûteuses, celles concernant notamment le revenu de citoyenneté (780 €/ mois !) ou les départs anticipés à la retraite (à 60 ans). Ce sont là les deux plus forts symboles de son programme !

Afin de faire passer l'amère potion, le gouvernement italien tenterait de multiplier les cadeaux fiscaux et les embauches dans la fonction publique. Mais Bruxelles sait bien compter et vérifiera si dans ce cas, le déficit sera bien à 2%.

Bref, manœuvre dilatoire pour gagner du temps, ou volonté réelle de ce gouvernement populiste de rentrer dans les clous ?

On le saura dans les semaines qui viennent, mais la Commission est là pour veiller au grain de façon équitable. Surtout avec un pays qui a des difficultés structurelles sur le plan économique et financier : par exemple la fragilité profonde du système bancaire italien n'est nullement réglée, et c'est un vrai risque contagieux pour toute la zone euro si les banques italiennes s'effondraient (notamment Monte di Paschi !).

La Commission et l'euro groupe ne peuvent pas faire trop de cadeaux à l'Italie, du fait de son poids. Troisième pays de l'UE et de la zone euro, elle représente 10% du PIB de l'UE. A titre de comparaison, la Grèce représente 1,7% du PIB européen, et pourtant elle avait affolé les marchés financiers (les prêteurs à l'Europe) entre 2009 et 2011 ! Alors, imaginez l'Italie. Le poisson est trop gros. Attention au jeu de dominos ! To big to Fail ! Donc il faut surveiller l'Italie. Si elle veut garder l'euro, elle n'a pas le droit de contaminer les autres copropriétaires de la monnaie unique.

La France et l'Allemagne veulent une taxe européenne sur les transactions financières.

Les ministres de l'Économie et des Finances français et allemands (Olaf Scholz et Bruno Le Maire) souhaitent relancer le débat sur un sujet sensible : mettre en place une taxe sur les transactions financières (TTF) dans l'UE.



Ce débat n'est pas nouveau, cela fait déjà sept ans que l'on en discute, mais comme sur beaucoup de sujets, les États membres sont divisés. Dès 2011, la Commission européenne avait proposé un texte servant de base à la création d'une TTF. Et depuis, on en parle régulièrement. Pourtant, on ne part pas de rien, car ce type de taxe est déjà en place en France, en Italie et en Belgique. Nos deux ministres européens tentent de faire bouger les choses avec un groupe plus large : outre la France et l'Allemagne, il y a l'Autriche, la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Cette proposition, si elle aboutissait, serait intégrée dans le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027, avec un vote prévu en 2020.

Les recettes de cette nouvelle taxe contribueraient à financer un budget de la zone euro.

Mais là où le bât blesse, c'est que le budget européen n'augmenterait pas, puisque les États membres seraient autorisés à déduire ces recettes de leurs contributions au budget global de l'UE. C'est donc plutôt du redéploiement, et le budget européen reste toujours extrêmement faible (1% du PIB européen !).

Mais la Commission procède souvent ainsi : ses propositions sont très modestes, consensuelles, afin de chercher le plus large compromis et l'adhésion du plus grand nombre d'États. Sinon une proposition trop ambitieuse serait très vite bloquée, voire définitivement rejetée. Ensuite, si ces 9 pays (soit un tiers de l'UE) l'adoptaient, non seulement d'autres États membres l'adopteraient progressivement, mais une telle taxe pourrait aussi être augmentée un peu plus tard.

Enfin, cette taxe serait calquée sur celle qui est déjà en vigueur en France pour toutes les transactions impliquant des titres émis en France par des entreprises dont la capitalisation boursière dépasse... 1 milliard €. Du coup, cette première proposition est vraiment modeste quant à sa cible. Mais vaut mieux peu que rien. .

Comme on dit souvent, il y a une marge de progression ! L'essentiel est de démarrer.

Bientôt la « Macédoine du Nord » ?

Après de longs débats et négociations semés d'embûches, l'accord historique conclu en juin 2018 entre Skopje et Athènes avance. Le nom de « Macédoine du Nord » a été adopté par le Parlement macédonien le 11 janvier 2019, à une très courte majorité (81 voix, soit une de plus que la majorité requise des deux-tiers !)

Il appartient donc maintenant à Athènes de remplir sa part du contrat pour clore un contentieux de près de trente ans entre les deux pays. Car depuis l'indépendance macédonienne en 1991, la Grèce dénie à son voisin le droit d'utiliser le nom de « Macédoine », qu'elle estime exclusivement réservé à sa propre province septentrionale. En



mesure de rétorsion, Athènes bloque toute tentative de Skopje de se rapprocher de l'UE et de l'OTAN.

La tâche du premier ministre grec Tsipras ne sera pas facile, à cause de la vive opposition des nationalistes grecs. Il y a eu déjà plusieurs manifestations, rassemblant des dizaines de milliers de personnes à Thessalonique, en Macédoine grecque.

Athènes a même dénoncé la main de Moscou dans ces actions et expulsé des diplomates russes ! Il est vrai que chaque fois qu'ils pourront, les Russes s'emploieront à semer la zizanie et le désordre dans l'UE. Ils ont déjà prouvé leur efficacité en terme de manipulation...

Un vote au Parlement grec est attendu avant la fin janvier, et s'annonce incertain.

Sujet passionnel s'il en est, le ministre de la Défense du gouvernement Tsipras vient de démissionner (21 janvier), car il s'oppose farouchement à cet accord avec Skopje.

Pas gagné, donc...

Souhaitons que les passions s'apaisent, la communauté internationale ne pourrait que se réjouir de cette nouvelle dénomination, qui, sur le plan phonétique, est tout de même plus sympathique qu'un sigle technocratique, « ARYM » (Ancienne République Yougoslave de Macédoine) !

Le point sur le Brexit : vers le chaos ?

Patatras ! Cette fois, Theresa May a été sèchement désavouée à la Chambre des Communes sur le projet d'accord entre l'UE et le Royaume-Uni, par un vote sans appel le 15 janvier 2019.

S'il y avait un tribunal de l'Histoire, il serait très occupé pour juger les David Cameron, Nigel Farage, Boris Johnson et j'en passe. Ces gens-là ont semé le doute puis le chaos depuis le vote du référendum du 23 juin 2016, référendum orienté non pas pour sortir le pays de l'UE (Cameron n'était pas fou à ce point), mais uniquement pour trouver un « truc » original et démagogique pour sauver sa réélection, un « coup » politique, étant persuadé que jamais les Britanniques ne voteraient en majorité en faveur du ... Brexit. On connaît la suite...

Depuis, le pays est vraiment coupé en deux, comme jamais, dans une situation totalement inextricable, et donc de plus en plus bloqué. L'accord laborieux élaboré pendant des mois par le Royaume-Uni et l'UE (merci Michel Barnier pour votre persévérance et votre vigilance !) était le meilleur compromis possible pour l'UE, mais moins pour le Royaume-Uni, qu'il s'agisse des partisans du Brexit ou de ses adversaires.

Le 15 janvier 2019, la Chambre des Communes l'a donc rejeté massivement, par 432 voix contre et 202 pour. Semaine après semaine, les Britanniques ont réalisé à quel point ils



avaient été bernés, manipulés par des mensonges et des promesses surréalistes. David Cameron, Nigel Farage et d'autres, leur méfait accompli, ont vite disparu de la scène, d'ailleurs. Mais le mal est fait, le Brexit obsède tout le monde au Royaume... Désuni, où c'est le sujet de conversation quotidien, et pour longtemps.

Sans compter les conséquences économiques et sociales : forte dévaluation de la Livre, augmentation de l'inflation, baisse des exportations, premières délocalisations (Airbus, Toyota...), perte de puissance de la City (car 30% des opérations se font en euros !) Et beaucoup d'autres entreprises européennes, ou hors UE, envisagent de partir, si cela dégénère !

Faire croire aux citoyens que sortir de l'UE allait se faire en quelques jours, sur un claquement de doigts, alors que le Royaume-Uni était dans l'Union depuis 43 ans, générant 43 ans de législations communes, de traités, de conventions, était, comme aurait dit Talleyrand, « pire qu'une erreur, mais une faute » ! Mentir aux gens à ce point est immoral. Il faudra des années pour réécrire tous les textes, puisque TOUT devient caduc dès que le RU sort, surtout s'il n'y a aucun accord. Il faudra donc renégocier (en bilatéral) un à un tout document contractuel avec chaque pays, faire voter au Parlement etc. Travail titanesque, qui créera certes beaucoup d'emplois chez les juristes. Sans compter le coût des démarches.

Ce qui est frappant, et réjouissant, au bout de presque deux ans de négociations, c'est la qualité – et la fermeté – de l'UE, pour une fois soudée, unie, suivant son négociateur en chef, Michel Barnier, excellent, avec son équipe très compétente, sur le plan juridique et administratif. La comparaison avec le « camp » britannique est flagrante, tellement elle est différente : une équipe moins savante, moins présente, moins pugnace, avec des démissions, des renoncements, des changements de cap fréquents sur ce qu'ils voulaient, finalement. Et c'est bien le problème : au final, les Britanniques eux-mêmes ne savent plus ce qu'ils veulent, qu'ils sortent ou qu'ils restent ! Etonnant, de la part d'un grand pays, avec une si grande histoire, une diplomatie brillante, une démocratie exemplaire. Comme quoi tout est fragile...

La seule certitude est que les enquêtes d'opinion se retournent, 46% pour le maintien dans l'UE, 40% pour sortir. Même si l'écart n'est pas si énorme que cela, donc peut être fragile... Mais s'ils sortent, on ne sait pas à quelle condition. S'ils restent, on sait encore moins ce qu'ils voudraient accepter de l'Europe !! Et ce 30 mois après le funeste vote du 23 juin 2016 !

Alors, quelle sera la suite ? Il faut toujours être prudent dans ce feuilleton, notons que la Première Ministre a quand même été reconduite dans son poste, malgré le rejet de l'Accord de sortie. La Chambre des Communes va sans doute tenter d'obtenir un report de la date effective du Brexit, toujours prévue pour le 29 mars 2019.

Peut-être que ce coup de semonce fléchira un peu les positions rigides de Theresa May.



Souvenons-nous en effet, que dès le début, elle avait pris une posture « hard », prônant à la fois la sortie de l'Union douanière et du marché unique !! Alors qu'on (l'UE) ne lui en demandait pas tant ! Ni probablement le peuple britannique ! Alors qu'il y a des solutions « médianes » et diverses : par exemple, la Turquie n'est pas dans l'UE, et pourtant elle est dans l'union douanière de l'UE. Au bénéfice des deux parties. La Norvège n'est pas dans l'UE, mais elle a un accès au Marché unique de l'UE. Et ça fonctionne. Donc Theresa May a joué la carte d'un Brexit pur et dur. Pourquoi donc cette erreur stupide ? Alors même que les artisans du Brexit, rattrapés par leur mensonges et manipulations, étaient disqualifiés ?

Espérons que la raison finira – in extremis – par l'emporter et que si le Royaume-Uni sort de l'UE, ce sera de façon ordonnée et avec, quand même, un accord. Espérons le pour nous, et surtout pour eux...

France-Allemagne, vraiment incontournables !

Que l'on aime ou pas, que tous les autres Etats membres de l'UE s'en agacent ou pas, le « couple » - comme on dit depuis plus de vingt ans - franco-allemand recouvre une réalité concrète, bien au-delà des gesticulations, postures ou autres accolades chaleureuses des dirigeants respectifs de ces deux très grands pays. Leur poids est exorbitant.

C'est d'abord une réalité démographique sans appel : en 2018, 81,4 millions d'habitants en Allemagne et 67,2 millions d'habitants en France.

Le résultat cumulé fait apparaître immédiatement une surreprésentation absolue sur l'échiquier européen. Ces deux pays pèsent, avec une telle démographie (148,6 millions), 29% de la population de l'Union à 28 Etats... et 33% après le Brexit !

Sur le plan économique, c'est encore pire pour les autres, puisqu'en 2018, le PIB allemand a atteint 3.500 milliards €, et le PIB français 2.300 milliards €. Soit 5.800 milliards € sur un PIB total de l'UE (à 28) de 16.200 milliards, soit près de 36% du PIB européen !

On comprend mieux pourquoi ce « couple » franco-allemand suscite tellement de jalousies auprès de la communauté, quelques tensions ou agacements... Surtout dans une construction européenne qui, depuis l'origine, se veut équitable, solidaire, en cohésion, d'où la règle de l'unanimité (1 Etat = 1 voix, quelque soit sa taille et sa puissance). Mais une règle qui conduit aussi à l'inertie ou au blocage.

Mais, comme disait Coluche, « il y en a qui sont plus égaux que d'autres ». Pour résumer, rien, absolument rien, ne peut se faire sans le plein assentiment de la France et de l'Allemagne, qui, en outre, sont à l'initiative de tout grand projet dans 80% des cas...

Quand on est grand et puissant, on a le pouvoir d'initiative, et le pouvoir tout court de le mener à bien.



Face à cette situation, les dirigeants européens ont essayé de corriger un peu les choses. Le Traité de Lisbonne a institué une « minorité de blocage » : toute décision requiert le soutien d'au moins 55% des Etats qui représentent au moins 65% de la population européenne. Et cette minorité de blocage doit être constituée d'au moins 4 Etats membres afin d'empêcher, justement, la France et l'Allemagne, les deux pays les plus peuplés, d'avoir un quasi-pouvoir de veto.

Cela a (un peu) atténué les choses, mais en tant que de besoin, le duo peut s'appuyer assez facilement sur un quatuor. En rajoutant l'Italie et l'Espagne (les 3^{ème} et 4^{ème} de l'UE), on atteint 57,60% de la population européenne. Il ne manque plus que...7,40% de population pour atteindre le seuil décisionnel de 65%.

Sauf que, me direz-vous, en ce moment il a un « hic » : le régime nationaliste et populiste actuel de l'Italie n'incite guère au dialogue et à la solidarité. Les relations franco-italiennes tournent même au vinaigre... Il faudra aller chercher ailleurs d'autres Etats membres pour faire le nombre. Des Etats pro-européens (Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, etc...). Il en reste pas mal, encore. C'est heureux !

L'accord commercial UE-Japon

Cet important accord commercial entrera en vigueur le 1^{er} février 2019, après un vote sans équivoque du Parlement européen (474 voix pour, 152 contre), le 13 décembre dernier et l'adoption par le Conseil, le 20 décembre dernier. La Diète japonaise l'a également largement approuvé.

Après presque six ans de négociation avec le Japon, menée avec succès par l'UE, c'est, pour Edouard Bourcieu, conseiller commercial à la Représentation en France de la Commission européenne, « le plus grand accord commercial bilatéral jamais conclu, qui signe une ouverture historique du marché japonais aux exportations européennes et leur donne un avantage significatif sur leurs concurrents. Sa taille et sa conclusion entre deux des principales puissances normatives mondiales lui confèrent une dimension stratégique qui permettra à l'UE de peser plus lourd dans la définition des normes du futur ».

Cet accord supprime en effet la plupart des droits de douane des produits européens exportés vers le Japon, soit 90% de la valeur des exportations actuelles de l'UE vers ce pays. Il concerne des pans entiers de notre industrie : automobile, produits chimiques, plastiques, cosmétiques, textile et cuir. Les services aussi, avec le commerce en ligne, ou la libéralisation des services postaux ou ferroviaires. Sans compter les réductions importantes des droits de douane, voire leur suppression, pour les vins, les fromages, la viande de bœuf et de porc, les pâtes, le chocolat, les biscuits, le malt, le lait.



Cet accord concerne aussi les produits référencés (les appellations) tels que, pour ne citer que les produits de notre belle région Auvergne-Rhône-Alpes, le comté, l'emmental de Savoie, le reblochon de Savoie, le beaujolais et les côtes du Rhône.

Au total, c'est 85% des produits agroalimentaires de l'UE qui seront dorénavant exportés sans droits de douane !

Cet accord est historique, car il est bon pour l'économie, la croissance et donc l'emploi et, sur le plan géopolitique, c'est un beau pied de nez à Donald Trump qui s'enferme dans son protectionnisme et son unilatéralisme (America first). Le monde peut conclure des grands accords en dehors des Etats-Unis actuels. C'est rassurant.

On constate aussi que le CETA (accord UE-Canada) après le début (partiel) de son application, est largement excédentaire pour l'UE (les exportations françaises ont augmenté de 5%, sur les parfums, équipements automobiles, vins, lait).

Et là encore, l'UE n'a renoncé à aucune de ses réglementations et normes sanitaires et environnementales drastiques. C'est ainsi que les exportations canadiennes de viande rouge en France ont, elles, baissé de 2,7% compte tenu d'un contingent très limité sur la viande bovine et porcine que l'UE a octroyé au Canada.

L'accord UE-Corée du Sud, depuis 2011, a prouvé aussi que l'UE était gagnante, puisqu'elle est même devenue excédentaire avec ce pays.

On se souvient des polémiques lors du (défunt) projet de TTIP (ou TAFTA), enterré par l'UE puis par Trump.

On a le contre-exemple avec la Corée du Sud, le Canada et désormais le Japon. Quand un accord de libre-échange est bien négocié (6 ans pour le Japon !), bien régulé, bien équilibré entre les deux parties, on part sur du gagnant-gagnant. Aucun pays ne peut tout produire seul, et encore moins tout « bien ». Le libre-échange bien pensé, avec des normes utiles, n'a pas d'alternative. Il ne saurait être, en soi, vilipendé. Car il crée de la valeur, de l'emploi et sauve nos niveaux de vie dans un monde très concurrentiel.

Le protectionnisme et la fermeture des frontières ne peuvent que conduire à l'appauvrissement des citoyens et à la pénurie. Car ces accords commerciaux se feraient de toute façon, mais avec d'autres...

Traité d'Aix la Chapelle : des mensonges éhontés !

Le 22 janvier, 55 ans après le Traité de l'Élysée, la Chancelière Angela MERKEL et le Président Emmanuel MACRON ont signé un traité qui vient actualiser le précédent. Rien de révolutionnaire dans tout cela. Il s'agit de renforcer des coopérations déjà existantes et de



faciliter la vie des frontaliers en permettant des actions communes en matière d'équipements, notamment dans les transports.

Que n'a-t-on dit de mensonges éhontés en interprétant des articles dont aucun ne peut prêter à confusion ! Mais, selon l'adage : « *plus c'est gros, plus ça passe !* ». Le pire est que ces mensonges ne viennent pas des réseaux sociaux alimentés par quelques malfaisants, mais par trois « irresponsables » politiques qui ne sont pas dignes d'être des élus de la République.

Le PEN, MELANCHON et DUPONT-AIGNAN, par les propos outranciers et les mensonges sont des ennemis de la République. Nous les savions europhobes et nationalistes, nous les découvrons charlatans !

Trois affirmations soulignent leur peu de crédibilité.

- 1) **La France cède l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne.** Qui peut imaginer un seul instant qu'un pays, quel qu'il soit, puisse un jour céder une partie de son territoire ! Cela est d'autant plus insultant que pour recouvrer ces départements, des millions de morts ont, il y a 100 ans, combattu pour les rattacher à la France.

Ce que dit le traité, c'est que ces départements et les länder qui les jouxtent, pourront mettre en œuvre des actions communes dans l'intérêt des frontaliers qui, tous les jours, vont de part et d'autre de la frontière, notamment pour y travailler. Des accords de ce type, il en existe aussi avec la Belgique, avec l'Espagne, avec l'Italie.

Je considère pour ma part qu'il faut aller plus loin et créer des euro-régions dotées de réels pouvoirs administratifs et législatifs.

- 2) **La France cède son siège au Conseil de sécurité des Nations-Unies.** Faux bien sûr. Ce que dit le texte, c'est que la France soutiendra la demande de l'Allemagne pour obtenir un siège dans cette instance. En aucun cas, il s'agit de perdre cet avantage hérité de la seconde guerre mondiale. Cet appui est d'ailleurs très symbolique, car il est impossible que ce Conseil puisse s'élargir, la Chine, les États-Unis et la Russie ne le permettront pas.

Ceci étant, cette démarche montre les limites d'une organisation mondiale qui n'est plus adaptée à l'époque que nous vivons, 70 ans après la fin de la guerre. C'est une réforme en profondeur qu'il faut engager tant dans le fonctionnement et les missions des Nations-Unies, que du Conseil de sécurité. Au nom de quoi cinq pays détiendraient, par leur droit de veto, le sort de la paix dans le monde !

L'urgence n'est pas d'élargir le Conseil de sécurité, mais de le supprimer.



- 3) **L'Allemagne va décider de la politique de défense de la France.** Autre contre-vérité. Le texte prévoit une meilleure concertation entre les deux pays dans le domaine de la défense. Cela n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est que l'Allemagne envisage de pouvoir accompagner des opérations extérieures. Cela n'empêchera nullement le Président de la République de décider d'une intervention. Quant à l'Allemagne, seul le Bundestag peut décider d'un tel engagement, ce qui ne signifie en rien que cela freinera ou interdira à la France de le faire.

Au-delà de ce rapprochement sur la défense, c'est aussi toute la stratégie d'aller vers une armée européenne qui se dessine et une redéfinition à terme de notre place au sein de l'OTAN.

A travers ces trois exemples, chacun peut mesurer l'importance des mensonges prononcés et entretenus par des personnes qui sont indignes d'être des élues de la République.

Elections européennes : ne pas se tromper de scrutin.

Le 26 mai, il s'agira d'élire nos représentants au Parlement européen. Le PEN et MELANCHON affirment qu'ils feront de cette élection un référendum contre le Président de la République. Doit-on rappeler à ces individus qu'ils ont perdu les présidentielles en 2017 et que celles-ci ne se rejoueront qu'en 2022 !

En trompant les électeurs sur le but de ce scrutin, ils commettent un déni de démocratie, ce qui confirme bien l'indignité qui est la leur !

Ceci étant, en rétablissant des listes nationales, le gouvernement prête le flanc à de telles extrémités. Un scrutin national aurait eu un sens avec des listes supranationales, car alors, le débat aurait porté sur un projet présenté de la même façon dans tous les pays membres de l'Union européenne. Mais dès l'instant où celles-ci ont été rejetées par la majorité conservatrice du Parlement européen, il fallait conserver des listes régionales, d'autant que les nouvelles régions présentaient la taille suffisante pour une élection à la proportionnelle .

Avec les listes nationales, nous allons avoir une concentration de députés en Ile de France et des pans entiers du territoire national qui ne seront pas représentés. Cela n'est pas de nature à rapprocher l'Europe du citoyen !

Il est donc essentiel que le débat porte sur l'Europe et non sur la politique française. Il est indispensable que les candidats portent un projet. Qu'ils disent, au sein des groupes



politiques qu'ils intégreront au Parlement, ce qu'ils proposent aux électeurs, c'est-à-dire aux Européens.

L'Union européenne va mal. Mais ce n'est pas en rejetant les autres, en se repliant sur soi que l'on améliorera cette coopération que le monde entier nous envie. Il faut poser les bonnes questions. Qu'est-ce qui ne va pas aujourd'hui dans l'Union ? Comment faire pour apporter les bonnes solutions ?

Ce qui ne va pas. Deux points majeurs. Le premier est que le marché a pris le pas sur le relèvement du niveau de vie des Européens, objectif pourtant fixé dans les traités. L'Union européenne est aujourd'hui davantage une zone de libre échange qu'une communauté de destin. Alors il faut replacer l'homme au centre du projet européen, quitte à le faire avec un nombre réduit de pays.

Le deuxième travers résulte de l'importance prise par les États quant aux décisions ; L'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général, les égoïsmes nationaux portent un mauvais coup à l'adoption de solutions européennes. L'immigration et le droit d'asile en sont les symboles les plus frappants. Tant que nous ne reviendrons pas à un fonctionnement communautaire et non intergouvernemental, il n'y aura aucune avancée significative dans l'intégration européenne.

Ces sur de telles orientations qu'il faut que porte la campagne, le reste est dérisoire !

Le 26 mai, je vote et je fais voter !

